

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 25 août 2014**

CP2014\_08\_9  
id. 1058

*L'an deux mille quatorze le vingt cinq août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAPAYROU, M. DESCAZEUX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET*

*Absent(s) :*

*M. CAMBON*

**ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORICOLE DU DÉPARTEMENT  
DE TARN ET GARONNE  
DÉVOLUTION DES MARCHÉS**

---

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, une consultation, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, a été lancée auprès des entreprises d'élagages en vue de conclure des marchés concernant l'entretien du patrimoine arboricole du Département de Tarn et Garonne (lot 1 : subdivision de Castelsarrasin et lot 2 : subdivision de Montauban).

La Commission d'appel d'offres, réunie le 28 juillet 2014, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès verbal présenté.

Elle a décidé d'attribuer les marchés ci-dessous aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants : prix des prestations 70 % et délai d'exécution 30 %.

Les marchés conclus sont des marchés à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum. Ils sont valables 1 an avec possibilité de 2 reconductions.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 28 juillet 2014,

Après en avoir délibéré,

#### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom du Département :
  - les marchés concernant l'entretien du patrimoine arboricole du département de Tarn et Garonne, avec les entreprises suivantes :

#### Lot 1 : Castelsarrasin

- Attributaire : Société GARONNE ENVIRONNEMENT

#### Lot 2 : Montauban

- Attributaire : Société JOULIE PATRICK

- toutes les pièces afférentes et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET